

Assemblée Générale
3 décembre 2012
Procès-verbal

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue le 3 décembre 2012 à 17h00, au Conseil Général de la Haute-Marne.

➤ **Membres présents (45)**

Monsieur Bruno SIDO, Président,

Mesdames Patricia ANDRIOT, Francine COIFFIER, Claudette JACQUIER, Simone MARTIN, Christelle PIOT, Eliane PIQUET, Ginette TABOUREUX.

Messieurs Christian ADAM, Joël AGNUS, Antoine ALLEMEERSCH, Dominique AUBRY, Michel AUER, Jean-Paul BAILLET, Alain BARBIER-BRION, Pierre BLANDIN, Michel BOULLEE, Jean-Claude CABOCHE, Eric CUNY, Jean FABERT, Jean-Marc FEVRE, Lionel FRANÇAIS, Henri FRANÇOIS, Bruno FREDET, Alain GAVIER, Daniel GIRARDOT, Laurent GOUVERNEUR, Bernard GUY, Michel HUARD, Marcel HUMBLOT, René HUOT, Guy JACQUINOT, Gilles LAVOCAT, Daniel MARQUE, Michel MARTIN, Stéphane MENETRIER, Giocondo MILESI, Bertrand OLLIVIER, Bernard PASQUIER, Claude PRESTA, Thierry PUSSIEUX, Jean-Paul THIEBLEMONT, Damien THIÉRIOT, Pascal THIÉRRY, Jean-François VAN-HOORNE.

➤ **Membres excusés et représentés (8)**

Madame Maryse URBAIN.

Messieurs Jacky BOUSSEL, Francis CHAVAUDREY, Paul DAVID, Bernard MENAUCOURT, Ludovic MONTAGNE, Michel TRUILHE, Jean-François VARNIER.

➤ **Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (25)**

Mesdames Anne-Marie KREMER, Marie-Annick LANDREA, Annie OUDIN, Yvette RAGOT, Marie-Claude SAGET-THYES.

Messieurs René BERARD, Xavier BLANDIN, Pascal CANAT, Jean-Michel FEUILLET, Michel FOURNIER, Urbain GUERRERO, Gilbert HUMBERT, Jérôme JACQUOT, Alain LALLEMENT, Gilles LAMONTAGNE, Jean MARCHANDET, Jacques MECH, Gérard MILLOT, Jacky MILLOT, Philippe NOVAC, Michel OUDIT, Christophe RIVOT, Jean-Yves ROBERT, Claude ROYER, Jacques TASSIN.

➤ **Membres excusés (2)**

Monsieur Jérôme MARTIN, Jean-Louis MOUTON.

➤ **Participaient également**

Monsieur Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, Commissaire du Gouvernement,
Madame Bernadette VIENNOT, DDFIP Haute-Marne, Contrôleur d'Etat,

Mesdames Floriane BARTHELEMY, Elisabeth WAXWEILER, Cindy GARDET, Valérie REMENANT,

Messieurs Jean-Bernard HERGOTT, Olivier INVERNIZZI, Alain LOBET, Nicolas SERRAND, Eric LAFON, Jean MASSON.

45 membres sont présents, 8 sont représentés et 25 excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit 306 voix sont présentes sur 351. La règle de quorum est satisfaite, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Propos introductif de Monsieur le Président

Monsieur le Président articule son propos en deux points : l'activité récente et le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes.

Activité récente

Pour le GIP Haute-Marne, l'année 2012 sera l'année des records avec un niveau d'activité jamais atteint. L'exercice devrait se clôturer avec 48 M€ d'engagements supplémentaires et 30 M€ de versements d'aides pour des recettes de 29 M€.

- Une activité toujours intense en direction des PME malgré une situation de crise profonde qui frappe durement la plupart des secteurs d'activité : 14,5 M€ d'aides pour 120 projets. Des défaillances d'entreprises sont à craindre dans les mois qui viennent et il convient de s'interroger sur le rôle du GIP dans un contexte si particulier.
- Un nombre de projets toujours important dans le domaine de l'environnement (1,8 M€ pour 191 opérations) surtout avec les financements accordés dans le cadre de la maîtrise de la demande en énergie en partenariat avec EDF.
- Des engagements élevés dans le cadre des 4 contrats de Villes, 14 M€, tout particulièrement sur le contrat de Chaumont.
- Des décisions sur les programmes routiers stratégiques avec la programmation des travaux sur la RD 25 et la RD 427 dans la proximité du laboratoire : 5,1 M€ sur 6 opérations programmées.
- L'engagement majeur dans le cadre du soutien aux SDIS avec 9,4 M€ pour un investissement déterminant de 24 M€. L'outil de travail des pompiers de Haute-Marne mérite un effort décisif, il sera utile à l'ensemble des pompiers qui trouveront là les possibilités de formation les meilleures.

Dans l'environnement du GIP, il faut mentionner :

- Les travaux du Schéma Interdépartemental de Développement du Territoire. Les éléments restent encore très peu précis car ce travail reste tributaire de l'avancement du programme CIGEO. Certaines données dévoilées par l'ANDRA prouvent que CIGEO est un projet d'ampleur pour notre territoire :
 - près de 2.200 emplois directs (ANDRA et sous-traitants sur site) en phase de chantier dès 2017 ;
 - et près de 1.200 en phase d'exploitation à partir de 2025.
- Dans le cadre de l'EPCI Meuse Haute-Marne, Les Présidents des deux GIP Haute-Marne et Objectif Meuse ont proposé un appui financier aux études sur les possibilités de dessertes ferroviaires de CIGEO et sur la GPEC (Gestion Prévisionnelles des Emplois et Compétences). De même une étude sur l'eau et l'assainissement va être engagée sous la responsabilité de l'EPCI.
- Enfin, le débat public sur CIGEO est en cours de préparation. Il devrait s'ouvrir en mars 2013 sous la présidence de M. Claude BERNET. Ce débat se déroulera en grande partie en Meuse et Haute-Marne.

Rapport de la chambre régionale des comptes

Le GIP Haute-Marne est régulièrement contrôlé par les services de l'Etat : M. le Préfet en qualité de Commissaire du Gouvernement et aussi avec le contrôle d'Etat exercé par Mme la directrice départementale des finances publiques et ses services. Le GIP est de

plus contrôlé par la chambre régionale des comptes (CRC). Ce contrôle a été effectué en 2011 et portait sur la période 2005 – 2010.

Le rapport provisoire a été remis au Président du groupement le 26 octobre 2011 qui y a répondu le 22 décembre 2011. La chambre régionale s'est prononcée définitivement le 12 mars 2012. Ce rapport remis aux membres de l'assemblée est public.

Les conclusions de la chambre sont que la structure financière saine du groupement était excessive. Monsieur le Président précise les caractéristiques de l'activité du groupement qui expliquent la situation financière.

Décisions de l'Assemblée Générale

Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne (délibération 12-03)

L'assemblée générale débat sur les conclusions du rapport de la chambre régionale des comptes.

M. HUOT se félicite pour la bonne gestion du GIP Haute-Marne soulignée par la chambre. Il rappelle que le projet de laboratoire trouve son origine dans la mobilisation du canton de Poissons. Cependant, il note que les communes du rayon des 10 km ne soient pas dans les bénéficiaires des dix financements les plus importants. Concernant l'interdépartementalité, les 18 communes du canton de Poissons avaient souhaité se rapprocher de communes meusiennes pour créer une nouvelle communauté de communes. Mais ce projet n'a pas été retenu par les Préfets de deux départements.

Monsieur le Président lui répond que le règlement de la question concernant la localisation de la descenderie et la fiscalité attachée à CIGEO a initié un rapprochement des deux départements. Cependant le projet nécessite encore des précisions sur bien des points : eau, assainissement, circulation des agrégats ou des déchets,... Concernant le débat public, Monsieur le Président souligne qu'il portera sur l'aspect technique du projet et non sur sa dimension politique, sur les modalités d'application de la loi Bataille ou sur la loi elle-même.

Mme ANDRIOT se félicite de la gestion prudente. Cependant, même si le conseil régional a donné un avis positif sur la poursuite de l'activité de l'ANDRA, elle rappelle qu'il a émis des réserves notamment sur les coûts. Elle juge important que les fonds d'accompagnements puissent bénéficier de 10 M€ supplémentaires à compter de 2013. Mais ils arrivent, selon elle, en contrepartie d'une aliénation du territoire à très long terme. Concernant le fonctionnement du groupement, elle souhaiterait une facilité d'information pour le public. Elle indique que le programme d'activité du GIP Objectif Meuse est accessible sur internet contrairement à celui du GIP Haute-Marne. Mme ANDRIOT constate que la plupart des décisions sont prises en comité exécutif. Enfin, elle estime que le débat public devrait être reporté à l'issue du débat sur la transition énergétique initié par le gouvernement.

Monsieur le Président indique que la majorité des dossiers est étudiée en comité exécutif pour éviter une surcharge du conseil d'administration. Il considère que le groupement devrait se doter d'un site d'information mais que cela ne remplacera pas le support papier. Pour finir, il rappelle que le calendrier du débat public est contraint par les échéances électorales de 2014.

Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2013 (délibération 12-04)

Le GIP 52 est soumis aux dispositions des articles 3 à 62 et 190 à 225 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 et à l'instruction générale M 9-5. En conséquence et conformément au règlement financier, un Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) doit prévoir et autoriser les recettes et dépenses de chaque exercice.

L'EPRD du GIP Haute-Marne est abondé par deux taxes additionnelles à la taxe sur les industries nucléaires de base (INB) conformément à la convention passée avec l'Etat le 26 septembre 2007 en application des dispositions de l'article 21 de la Loi du 28 juin 2006.

La dotation « accompagnement » est estimée à 19.293.714 € et la dotation « diffusion technologique » est évaluée à 9.693.288 €. Compte tenu de produits divers de gestion courante (remboursements de subvention) évalués à 200.000 €, de produits financiers évalués à 1.500.000 €, et des produits exceptionnels évalués à 10.000 €, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élève à 30.697.002 €.

Les frais généraux prévisionnels du groupement sont arrêtés à 732.050 €, les dotations communales du rayon des 10 km à 1.324.895 € (6,78 % de la dotation accompagnement) et les versements de subventions à 25.920.376 €.

L'excédent des recettes (30.697.002 €) sur les charges (27.977.321 €) permet de dégager un bénéfice prévisionnel de 2.719.681 €. Compte tenu des dotations aux amortissements des immobilisations, la capacité d'autofinancement s'élève à 2.722.681 €.

Les dépenses d'investissement se composent d'investissements immatériels (développement informatique, internet) et matériels pour le groupement (27.000 €) et de possibilités d'octroi de prêts pour 3.000.000 € conformément au programme d'activité et aux conventions de compte courant passées avec Haute-Marne Fonds Propres.

Les recettes d'investissement de 307.319 € correspondent aux échéances de prêts remboursées au groupement.

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2013.

Programme d'activité 2013 (délibération 12-05)

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'acter le programme d'activité 2013 (Mme ANDRIOT s'abstient).

M. AGNUS se félicite que le groupement ait intégré la possibilité de financer la réhabilitation des routes communales.

De son côté, M. OLLIVIER estime le plafond de subvention applicable aux équipements sportifs est trop bas (500 K€ dans les cinq cantons). Il souhaite, par ailleurs, que les investissements dans l'hôtellerie puissent être soutenus.

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration peut prendre la décision de dépasser les plafonds. Il souligne que les services sont peu subventionnés pour éviter les distorsions de concurrence. Il propose qu'un contact soit pris avec les UCIA (Union Commerciale Industrielle et Artisanale) ou la CCIT pour évoquer ce sujet.

M. PASQUIER soulève que le trafic poids lourds en direction du centre ANDRA de SOULAINES est important et que cela dégrade la voirie. Mme VOILLOT dit avoir voulu prendre un arrêté pour empêcher la circulation des poids lourds sauf en desserte locale mais que cet arrêté est difficile à faire appliquer.

Monsieur le Président propose que le conseil général se saisisse de ces restrictions d'usage.

Mme ANDRIOT regrette l'éparpillement des aides. Les projets structurants doivent être privilégiés comme le haut débit et les projets visant à la réduction énergétique.

GIE YOGI, ALPROREA et MECANHYDRO (délibération 12-06)

L'assemblée générale décide à l'unanimité :

- d'apporter un financement au GIE YOGI à travers une avance de 50.000 € remboursable sur 6 ans à taux nul, sans garantie, en 5 annuités progressives (10%-15%-25%-25%) après un an de différé.

- d'apporter un financement sur trois années de 2013 à 2015 au GIE ALPROREA, conjointement au GIP Objectif Meuse dans le cadre du régime des aides de minimis au prorata des entreprises haut-marnaises. L'assemblée donne délégation au conseil d'administration pour suivre la réalisation du projet et l'engagement financier susmentionné.

- d'apporter un financement sur trois années de 2013 à 2015 au GIE MECAN'HYDRO, conjointement au GIP Objectif Meuse dans le cadre du régime des aides

de minimis au prorata des entreprises haut-marnaises. L'assemblée donne délégation au conseil d'administration pour suivre la réalisation du projet et l'engagement financier susmentionné.

M. FREDET se réjouit de la création de YOGI et de la volonté des entreprises de développer leurs compétences sur le marché des économies d'énergie. Pour ce qui est des GIE ALPROREA et MECAN'HYDRO, il rappelle que l'association ENERGIC a été instigatrice de la création de coopérations entre entreprises souhaitant devenir des sous-traitants d'EDF.

L'Etat, par la voix de M. le Préfet, indique que la Haute-Marne et la Meuse ont grâce aux GIP une capacité à investir alors que ce n'est pas le cas de la plupart des départements.

M. le Préfet n'entend pas commenter le rapport de la chambre régionale des comptes. Il note cependant que la chambre a considéré que l'activité du GIP Haute-Marne se réalisait conformément à la loi.

M. le Préfet insiste sur l'importance du débat public qui va durer quatre mois. Il permettra de poser les questions nécessaires sur ce projet. L'ANDRA doit apporter des précisions sur CIGEO et le Schéma interdépartemental de développement du territoire progresser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Le Président

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE 21 DEC. 2012

DRCL - Finances 1


Bruno SIDO

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 03 DECEMBRE 2012	N° 12-03
OBJET : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne	

Nombre de membres en exercice	123 (351 voix)
Présents	45 (273 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	33 (33 voix)
Total des membres présents ou représentés	78 (306 voix)
Quorum	177 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2 voix)
N'ont pas participé au vote	0

Le 13 avril 2011, la Chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne a engagé un contrôle du GIP Haute-Marne.

Dans sa séance du 15 septembre 2011, la Chambre a formulé les observations provisoires qui ont été communiquées au président du groupement le 26 octobre 2011.

Le 22 décembre 2011, le groupement a transmis au président de la Chambre régionale des comptes ses observations sur le rapport d'instruction à fin d'observations provisoires. Ces réponses du président du groupement ont été examinées par la Chambre lors de sa séance du 12 mars 2012.

Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes a été transmis au président du GIP Haute-Marne le 1^{er} juin 2012.

Ce rapport doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante. L'assemblée générale du groupement n'ayant pas été convoquée depuis le 1^{er} juin 2012, la présentation de ce rapport est prévue ce jour et il fait l'objet d'un débat.

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE 21 DEC. 2012

DRCL - Finances 1

GRUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 03 DECEMBRE 2012	N° 12-04
OBJET : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2013	

Nombre de membres en exercice	123 (351 voix)
Présents	45 (273 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	33 (33 voix)
Total des membres présents ou représentés	78 (306 voix)
Quorum	177 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2 voix)
N'ont pas participé au vote	0

Le GIP 52 est soumis aux dispositions des articles 3 à 62 et 190 à 225 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 et à l'instruction générale M 9-5. En conséquence et conformément au règlement financier, un Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) doit prévoir et autoriser les recettes et dépenses de chaque exercice.

L'EPRD du GIP Haute-Marne est abondé par deux taxes additionnelles à la taxe sur les industries nucléaires de base (INB) conformément à la convention passée avec l'Etat le 26 septembre 2007 en application des dispositions de l'article 21 de la Loi du 28 juin 2006.

La dotation « accompagnement » est estimée à 19.293.714 € et la dotation « diffusion technologique » est évaluée à 9.693.288 €. Compte tenu de produits divers de gestion courante (remboursements de subvention) évalués à 200.000 €, de produits financiers évalués à 1.500.000 €, et des produits exceptionnels évalués à 10.000 €, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élève à 30.697.002 €.

Les frais généraux prévisionnels du groupement sont arrêtés à 732.050 €, les dotations communales du rayon des 10 km à 1.324.895 € (6,78 % de la dotation accompagnement) et les versements de subventions à 25.920.376 €.


L'excédent des recettes (30.697.002 €) sur les charges (27.977.321 €) permet de dégager un bénéfice prévisionnel de 2.719.681 €. Compte tenu des dotations aux amortissements des immobilisations, la capacité d'autofinancement s'élève à 2.722.681 €.

Les dépenses d'investissement se composent d'investissements immatériels (développement informatique, internet) et matériels pour le groupement (27.000 €) et de possibilités d'octroi de prêts pour 3.000.000 € conformément au programme d'activité et aux conventions de compte courant passées avec Haute-Marne Fonds Propres.

Les recettes d'investissement de 307.319 € correspondent aux échéances de prêts remboursées au groupement.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
par 306 voix pour
DECIDE**

d'approuver l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2013 joint en annexe.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le RECU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 21 DEC. 2012 DRCL - Finances 1	Chaumont, le 18 DEC. 2012 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 03 DECEMBRE 2012	N° 12-05
OBJET : Programme d'activité 2013	

Nombre de membres en exercice	123 (351 voix)
Présents	45 (273 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	33 (33 voix)
Total des membres présents ou représentés	78 (306 voix)
Quorum	177 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2 voix)
N'ont pas participé au vote	0

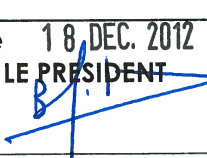
L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement, le type de dotation mobilisée (taxe additionnelle accompagnement ou taxe additionnelle de diffusion technologique), les enveloppes indicatives et les délégations accordées au comité exécutif.

Le programme 2013 proposé reprend les dispositifs du programme annuel 2012 en cours avec les modifications suivantes.

- Action « Amélioration des conditions de mobilisation des ressources bois » :
 - o les réhabilitations lourdes des chemins forestiers peuvent être aidés par le groupement à l'exclusion des dégradations à la charge des utilisateurs (dégradations consécutives aux conditions d'exploitation ou à un usage inapproprié) et à l'exclusion d'un défaut d'entretien.
 - o Les ouvrages d'art nécessaires aux voies qui desservent à titre principal les forêts.
- Une action « Gendarmeries » est proposée pour soutenir les réhabilitations lourdes et les constructions neuves des gendarmeries afin d'accompagner un maillage territorial efficace, la présence des forces de Gendarmerie en milieu rural étant déterminante pour la sûreté et la qualité de vie de nos concitoyens. Seraient éligibles les opérations portées par les bailleurs sociaux, les communautés de communes ou le conseil général. Le taux proposé est de 40% en zone de proximité et de 25% hors zone de proximité.
- Dans l'action « Territoires les plus concernés » dédiée à la zone des cinq cantons :
 - o les plafonds de base subventionnable par m² pour les travaux dans les bâtiments sont alignés sur les plafonds qui seront définis par le conseil général.
 - o un taux de 40% est appliqué pour les voiries existantes en 2012 et soumises au code de la voirie routière (à l'exception des chemins ruraux soumis au code rural et des voies du domaine privé) avec une enveloppe annuelle de 500.000 €.
 - o le taux d'aide pour les chaufferies bois et réseaux de chaleur sont portés de 25% à 35%.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
15 voix d'abstention (Mme ANDRIOT)
291 voix pour
DECIDE**

d'acter le programme d'activité 2013 joint en annexe.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 18 DEC. 2012 LE PRESIDENT 
LE 21 DEC. 2012	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 3 DECEMBRE 2012	N°12-06
OBJET : GIE YOGI, ALPROREA et MECANHYDRO	

Nombre de membres en exercice	123 (351 voix)
Présents	45 (273 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	33 (33 voix)
Total des membres présents ou représentés	78 (306 voix)
Quorum	177 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2 voix)
N'ont pas participé au vote	0

Les entreprises peuvent, pour se développer sur certains marchés, chercher à se regrouper au sein de groupement d'intérêt économique (GIE). Cette structure intermédiaire entre la société et l'association n'a pour objet que de prolonger l'activité de ses membres.

Actuellement trois GIE sont en création et sollicite le GIP Haute-Marne :

YOGI - Groupement dans l'éco-construction et l'éco-rénovation

Selon l'ANAH, environ 9.000 logements en Haute-Marne, sont considérés comme particulièrement énergivores et devraient à court, moyen ou long terme bénéficier d'une rénovation énergétique. Les exigences portées par le marché de la rénovation énergétique et de l'éco-construction sont techniquement et commercialement plus lourdes que ceux des chantiers traditionnels. En effet, les travaux impliquent notamment une garantie de résultats immédiat et dans le temps.

15 entreprises haut-marnaises du bâtiment ont choisi de se regrouper au sein d'un GIE dont l'objet est la coordination et l'exécution des travaux en éco-construction et éco-rénovation. Spécialisées dans trois métiers (clos et couvert, fluides et décoration et finition), elles ont souhaité mettre en commun leurs savoir-faire pour apporter une offre globale. La démarche commerciale s'orientera vers les marchés de proximité dont les maîtres d'ouvrage sont des particuliers, des bailleurs sociaux ou pour des projets tels que des équipements publics ou des bâtiments tertiaires. Elle vise à apporter un interlocuteur unique capable de répondre à l'ensemble des besoins liés aux projets d'éco-rénovation ou d'éco-construction.

Fort de près de 200 salariés et d'un chiffre d'affaire cumulé de 14 millions d'euros, le GIE YOGI souhaite apporter à ses membres des méthodes de travail interentreprises. Le partenariat nécessite l'évolution de certaines compétences techniques ou managériales au sein des membres mais également la mise en place de moyens de communications à destination des clients et prospects.

Le financement qui pourrait être apporté au GIE YOGI serait une avance de 50.000 € remboursable sur 6 ans à taux nul, sans garantie, en 5 annuités progressives (10%-15%-25%-25%-25%) après un an de différé.

ALPROREA et MECANHYDRO - Groupements issus d'adhérents de l'association ENERGIC S/T 52-55

Créée en 2007, l'association ENERGIC ST 52-55 a pour missions de développer les relations commerciales entre les industriels de la Meuse et de la Haute-Marne et les grands donneurs d'ordres du domaine de l'énergie (EDF, AREVA, CEA) ; de susciter et accompagner des partenariats entre industriels du territoire ; de favoriser la montée en compétences techniques des entreprises locales.

Une étude engagée par cette association concluait que le statut associatif se prêtait mal à un développement commercial de son activité. De ce fait, certains adhérents meusiens et haut-marnais ont décidé de créer deux GIE (MECAN'HYDRO et ALPROREA). Chacun de ces groupements souhaite attaquer des marchés spécifiques du secteur de l'industrie :

- MECAN'HYDRO est spécialisé dans les interventions de maintenance mécanique en centrales ou microcentrales hydroélectriques. Il se compose des sociétés Parisot, Segor, Mplus et MCM/Orflam (la première est haut-marnaise) ;
- ALPROREA est spécialisé dans les domaines du levage manutention non standard. Il est constitué des sociétés Parisot, RIB, Projet Tech Métal 52, Aloris et MCM/Orflam (les trois premières sont haut-marnaises).

Actuellement, les deux GIE fonctionnent grâce au détachement ponctuel d'un commercial d'un des actionnaires. Cette situation, même si elle a permis de répondre à quelques appels d'offre voire à décrocher une commande, ne peut perdurer au risque de détériorer la gestion de la PME mettant à disposition son personnel.

La décision des dirigeants est de recruter pour chaque groupement un chargé d'affaire à plein temps afin de développer et consolider l'activité courante. Compte-tenu de la présence d'entreprises haut-marnaises et meusiennes, les GIE sollicitent une prise en charge partielle de ces recrutements auprès des GIP Objectif Meuse et Haute-Marne.

Le financement pourrait être apporté aux GIE ALPROREA et MECAN'HYDRO conjointement par les deux GIP dans le cadre du régime des aides de minimis sur trois années. La participation de chaque GIP se fera au prorata des entreprises meusiennes pour le GIP Objectif Meuse et haut-marnaises pour le GIP Haute-Marne au sein de chaque GIE.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
par 306 voix
DECIDE**

- d'apporter un financement au GIE YOGI à travers une avance de 50.000 € remboursable sur 6 ans à taux nul, sans garantie, en 5 annuités progressives (10%-15%-25%-25%-25%) après un an de différé.
- d'apporter un financement sur trois années de 2013 à 2015 au GIE ALPROREA, conjointement au GIP Objectif Meuse dans le cadre du régime des aides de minimis au prorata des entreprises haut-marnaises. L'assemblée donne délégation au conseil d'administration pour suivre la réalisation du projet et l'engagement financier susmentionné.
- d'apporter un financement sur trois années de 2013 à 2015 au GIE MECAN'HYDRO, conjointement au GIP Objectif Meuse dans le cadre du régime des aides de minimis au prorata des entreprises haut-marnaises. L'assemblée donne délégation au conseil d'administration pour suivre la réalisation du projet et l'engagement financier susmentionné.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 21 DEC. 2012	Chaumont, le 18 DEC 2012 LE PRESIDENT 